COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DGA SI

Date : 22 mars 2022 Lieu : Simone Veil

Rédacteur : Arièle DACQUET

Participants	Fonction	Mail
Nathalie LEBER	Territoire Somme Santerre	
Arièle DACQUET	CGT	
Françoise NGUYEN	DGA SI	
Catherine PIERREVAL	DEF	
Catherine MICKA	Territoire 5 Vallées	
Hélène COURTOIS	Territoire Picardie Maritime	
Emmanuelle DESCAMPS	Territoire Amiens	
Emmanuelle FOURMANOIR	Territoire Haut de Somme	
Elodie SINOQUET	CFDT	
Daphné WILLIAM	CFDT	
Véronique RUIZ	FO	
Maud THABUY JORON	FO	

Amandine GASMI Eric PARMENTIER	CGT DGASI Adj	Excusée Excusé

Début de la réunion 9h00

<u>ODJ :</u> Examen des conclusions de l'audit de sécurisation juridique de l'aide sociale à l'enfance.

Madame NGUYEN nous présente un diaporama qui « compile » les conclusions de l'audit et les pistes de travail dégagées par le cabinet SPQR avec le travail mené par le COPIL ASE.

Nous questionnons les chiffres qui sont indiqués puisque ces derniers sont arrêtés à décembre 2021 et demandons si le nombre de mesure est toujours en augmentation ?
Nous demandons à Madame NGUYEN si la présentation des travaux du COPIL au PCD est toujours d'actualité ?

Madame NGUYEN indique que le bilan de SQPR a été présenté au PCD, que ce dernier a été rassuré par les conclusions. Il est toujours d'actualité que le travail du COPIL soit présenté (nous avons le sentiment que cela ne semble pas acquis, que le PCD a été rassuré par les conclusions de l'Audit de sécurisation, … Quid de nos demandes dans le

cadre du COPIL, en sachant que Mme NGUYEN nous a indiqué que les moyens seraient constants)

En ce qui concerne le nombre des mesures : pour 2021, il a été comptabilisé une augmentation de 14 % des mesures de placement (samarien) soit plus de 1880 mineurs confiés (MNA compris). Le nombre de MNA confié est en diminution.

En ce qui concerne les places supplémentaires, création de 78 places dans le cadre du PEAD (toutes les places sont utilisées).

Nous questionnons par rapport à ces 78 places PEAD : s'agit-il réellement d'une création de place ou y a t-il eu des fermetures de lit dans les MECS pour créer ce dispositif.

La DEF nous confirme qu'il s'agit bien de création de places supplémentaires.

En ce qui concerne le PEAD, ce dispositif a été travaillé en collaboration avec le TPE. Il s'agit d'une expérimentation et un bilan sera effectué fin mars.

Il a été observé par la DEF que le TPE continue à ordonner des PEAD (objectif de cette stratégie : création de plus de place par le département). Il semble y avoir un bras de fer entre le TPE et de CD.

Remarque : il faut que ces mesures puissent être en adéquation avec la problématique familiale, les besoins des mineurs, …

- ***Simplification des procédures :***
Plusieurs procédures ont été simplifiées : PPE, Rapport, IP, … il faut que les collègues s'approprient ces nouveaux documents.

- ***Offre d'accueil :***
En ce qui concerne les ASFAM : la collectivité continue sa politique de recrutement qui semble porter ses fruits (plus de recrutement que de départ pour retraite ou démission).
Lorsque le dispositif ne sera plus saturé, l'objectif est de pouvoir recruter en adéquation avec les besoins de chaque territoire.
La DEF a sollicité (comme pour les agents de chaque DG) une enveloppe supplémentaire pour que les ASFAM puissent bénéficier de formation en dehors du CNFPT (cela permettra aux ASFAM ayant effectué les formations dispensées par le CNFPT de pouvoir bénéficier de formations différentes, en lien avec des demandes individuelles et en adéquation avec les besoins).

En septembre, création (sur albert) d'un lieu accueillant des fratries. Cette structure dépendra de l'AYLF, pourra accueillir 9 mineurs. (création suite à la diminution du nombre de MNA et suppression de 18 places à l'AYLF réservées à ce public).

- ***Renforcement de la prévention :***
Nous questionnons le COPIL sur les faits suivants : la prévention est aussi une compétence du département (service AED, mais aussi secteur). Nous indiquons qu'il est bien d'avoir augmenté le budget d'AYLF pour permettre de résorber les listes d'attente pour la mise en place de l'AEMO, mais qu'il serait peut-être nécessaire de remettre aussi des moyens à l'interne. De plus, nous déplorons que le travail mis en place sur Amiens avec les agents

qui a conclu à la nécessité de doubler les postes de coordonnateur n'ait pas été approuvé par Madame AUGROS et « balayer d'un revers de main ».
Nous indiquons que la modification de l'organigramme ne devait pas être présenté au dernier CT, que la DGS avait indiqué lors d'une réunion que seul le point sur les équipes QPPV et HQPPV aurait dû être abordé. Nous rappelons que nous avons voté contre le nouvel organigramme qui a été présenté.
De plus, au regard du nombre d'agents sur ce territoire, l'accompagnement technique des équipes AED, AS et ASE ne peut-être efficient avec un seul coordonnateur.

En ce qui concerne la prévention, il faut retravailler la place de la polyvalence, la PMI. Le COPIL se questionne sur le comment va t on travailler dans ce cadre ?

En ce qui concerne la protection, il semble nécessaire d'harmoniser les pratiques, de sécuriser les collègues de l'ASE. La mise en place d'un groupe de travail permettant de mettre en place un référentiel métier et un guide pour harmoniser les pratiques semble nécessaire.

Création d'une instance départementale pour les situations complexes. Dans un premier temps, cette instance concernera les placements non exécutés, les placements au CDEF de plus de 6 mois et les mineurs « bruyants ».

La nécessité de travailler rapidement, un projet de service ASE, un référentiel métier ASE est acté par le COPIL.

Fin du GT 12h00

Prochaine réunion : le 31 mai matin